

1053 Cugy / VD

Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis
municipal n° 71-05 :

Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 585'000.-
pour l'aménagement de la route de Bottens (RC 501^b) entre les
chemins du Château et des Peupliers au droit du Centre
commercial.

Composition de la Commission séances	Dates des
Pascal Aellen novembre 05	21
Jean-Michel Blanchard novembre 05	29
Mario Fellrath décembre 05	14
Henri Guex Charles Leu	19 décembre 05

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1) Préambule

La Commission remercie Messieurs Raymond Bron, Syndic et Gilles Renaud, municipal en charge du dossier, pour les informations transmises.

La Commission remercie, également, la Commission des finances, qui a réussi à rendre leur rapport pour la date initialement prévue, malgré une surcharge de travail en cette fin d'année 2005.

2) Documents mis à disposition

A la demande de la Commission, la Municipalité a mis les documents suivants à disposition :

- Plan de quartier "Dessus-la-Praz " du 20 mars 1997
- Plan de mise à l'enquête du centre commercial de décembre 2004 et enquête complémentaire de juillet 2005
- Extrait du plan d'étude de circulation de Transitec SA
- Etude urbanistique du bureau Plarel SA en collaboration avec le bureau technique Jan et Courdesse, sur la traversée du village par la RC 501

Malgré le matériel remis, la commission estime que d'autres documents auraient du être présentés d'office pour assurer une meilleure analyse de la problématique liée aux accès et sortie du centre commercial.

Ainsi, la commission aurait aimé se voir soumettre la détermination de la Camac sur ce thème, ainsi que les échanges de courrier avec les opposants faisant partie du permis de construire du centre commercial

(lettres lues par M. le syndic en séance). Les échanges de courrier entre la Municipalité et le service cantonal de la mobilité, les échanges de courrier entre le bureau Transitec SA et le service cantonal des routes nous auraient été utiles.

Il est à noter que la mise à l'enquête de l'aménagement de ce tronçon de route est terminée. Une autre mise à l'enquête établie par l'office de la circulation, aura lieu durant les premières semaines de 2006. Cette mise à l'enquête traitera de la signalisation sur ce tronçon de la RC 501b, faisant l'objet de ce préavis.

3) Analyse du dispositif

La commission n'a pas eu le temps d'étudier d'une manière approfondie le concept proposé avec des feux de circulation, en lieu et place des deux ronds-points initialement prévus.

Toutefois, cette modification paraît judicieuse et les études des mandataires ne sont pas mises en doute.

Comme le mentionne le présent préavis au chapitre 4, page 3, le carrefour RC 501b/rue du Village/chemin du Château sera davantage sollicité. Un système de « sas » contrôlé par des feux pour piétons sera mis en place afin de permettre l'insertion des véhicules sur la route cantonale. Ce dispositif devrait permettre d'absorber 180 véhicules à l'heure, soit 3 véhicules à la minute.

La commission craint qu'aux heures de pointe le trafic généré par les clients sortant du centre commercial provoque des files d'attente si longues que les usagers chercheront à les contourner en empruntant le chemin de la Praz ou le chemin du Château, plutôt que de rejoindre directement la route cantonale.

L'étude Transitec de mars 2004, démontre que la zone desservie par ces chemins est un quartier d'habitation, avec de nombreux enfants. C'est une zone à trafic modéré, les chemins du Château et de la Praz ne doivent donc pas servir d'itinéraire de délestage pour les usagers du centre commercial. Le risque qu'il en soit ainsi est bien réel si aucune mesure n'est prise pour les en dissuader.

La commission a pris acte que l'objectif de la municipalité est de ne pas favoriser le transit par ce quartier d'habitations. Cela étant confirmé dans la réponse de la Municipalité du 23 juin 2005, à la motion de M. P-A Duvanel, datée du 11 novembre 2004.

La commission estime que ce problème doit être traité dans le cadre de l'aménagement de la route de Bottens RC-501b, objet du présent préavis. Elle demande que la Municipalité prenne les mesures appropriées pour rendre difficilement praticable l'accès aux chemins du Château et de la Praz pour les véhicules sortant du centre commercial. Il peut s'agir d'une interdiction de tourner à droite (riverains exceptés) à la sortie du parking du centre commercial, d'un aménagement de la sortie rendant malaisé de tourner à droite, ou encore toute autre mesure que pourraient recommander les spécialistes en trafic. Dans ce but, la commission propose l'amendement suivant :

4) Amendement n° 1

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour chemin du Château/RC 501b, la Municipalité étudiera et mettra en œuvre pour l'ouverture du centre commercial les mesures appropriées afin d'éviter que les usagers en transit sortant du parking utilisent le chemin du Château ou le chemin de la Praz.

5) Finances

L'analyse du financement, n'a pas été étudiée par notre Commission, tout au plus, avons-nous, lors de la première réunion avec le municipal et la Commission des finances, fait mention de la taxe sur

l'équipement liée à l'aménagement du quartier de "Dessus-la-Praz", payée ou encore à payer par les propriétaires. Les coûts annoncés semblent raisonnables. Une gestion efficace et compétente permettra d'en respecter l'enveloppe. Selon les informations reçues, suite au retour des appels d'offres, le coût prévu pour les feux de circulation devrait être de l'ordre de CHF 70'000.00 TTC contre CHF 90'000.00 TTC mentionnés dans le préavis municipal.

6) Conclusions

Compte tenu des éléments présentés plus haut, la Commission ad hoc, vous propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis n° 70-05 amendé par la Commission ad hoc.

Cugy, le 8 janvier 2006

Pascal Aellen
Rapporteur

Jean-Michel Blanchard

Mario Fellrath

Henri Guex

Charles Leu